

# Info Cultures maraîchères

## 15/2026

13 mai 2026

Prochaine édition le 20.05.2026

### Table des matières

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre la mouche du chou et les noctuelles terricoles ou vers gris dans plein air radis de tous les mois et contre les punaises (Miridés) dans céleri-branché

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre la mouche du chou et les noctuelles terricoles ou vers gris dans plein air radis de tous les mois et contre les punaises (Miridés) dans céleri-branché	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

### Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre la mouche du chou et les noctuelles terricoles ou vers gris dans plein air radis de tous les mois et contre les punaises (Miridés) dans céleri-branché

L'OSAV a délivré, le 13 mai 2026, l'autorisation d'urgence suivante :

Culture	Organismes nuisibles	Produits (numéro W)	Remarque
plein air : radis de tous les mois	mouche du chou, noctuelles terricoles ou vers gris	Audienz (W-6020)	<i>L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2026.</i>
		BIOHOP AudiENZ (W-6020-1)	
plein air : céleri- branché	punaises (Miridés)	Elvis (W-6020-2)	
		Bandsen (W-7133)	
serre : céleri- branché	punaises (Miridés)	Perfetto (W-7133-2)	
		BIOHOP OriON (W-7133-3)	

<sup>1</sup> Parmi les miridés, il y a par exemple les genres *Lygus* et *Liocoris*.

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur les autorisations d'urgence mentionnées ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page :

[Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2026.



## Bulletin PV Cultures maraîchères



Photos 1 et 2: Les conditions atmosphériques humides et douces favorisent l'activité des limaces. Si les jeunes limaces des jardins (*Arion* spp., sur photo de gauche), pénètrent le plus souvent dans les cultures à partir des bordures enherbées des champs, il faut également tenir compte de la prolifération des jeunes limaces grises (*Deroceras* spp., sur photo de droite) qui, elles, vivent au sein-même des parcelles cultivées. Pour gérer les risques de dommages de l'ensemble des gastéropodes ravageurs, il faut donc observer toute la surface des parcelles, et si besoin faire un traitement.



Photo 3: On constate la persistance du vol de diverses espèces de mouches ravageuses des cultures maraîchères : mouche du chou (*Delia radicum*; photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein), mouches des semis et du haricot (*Delia platura*, *Delia florilega*) et mouche de la carotte (*Psila rosae*). Pour ce qui concerne cette dernière, les effectifs des captures dépassent encore parfois le seuil de tolérance.



Photo 4: Actuellement, on peut observer sur le feuillage des brocolis des taches arrondies beiges, présentant une dépression centrale jaune, typiques d'une attaque de *Phoma lingam*. Les fructifications du champignon peuvent y apparaître sous forme de petits points noirs (photo: Agroscope).



Photo 5: La phase de vol invasif du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) se poursuit. Lors de notre contrôle des champs de lundi, nous avons observé que l'infestation des salades pommées était la plus forte sur plantes d'âge moyen, peu avant la pomaison (photo: Agroscope).



Photo 6: Le vol d'invasion et les attaques du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) s'intensifient dans les cultures de haricots à rames et celles de chénopodiacées (betteraves à salade et bettes à côtes par exemple). Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).

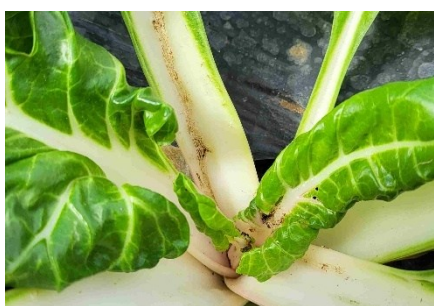


Photo 7: Dans les zones infestées par la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*), on voit apparaître, sur les bettes à côtes, les blessures superficielles et les galeries souillées d'excréments induites par les larves du ravageur (photo: Agroscope).



Photo 8: Dans les cultures de betteraves à salade et de bettes à côtes, on observe actuellement les plages sous-laminaires translucides dues à l'activité des asticots de la mouche de la betterave, ou pégomyie (*Pegomya betae*) (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 9: Les asticots de la mouche de la betterave se développent au sein de plages sous-laminaires, où elles se nourrissent du parenchyme foliaire. Ici (flèches) on voit deux individus extraits de leur galerie (photo : Agroscope).



Photo 10: En vérifiant l'occurrence de pucerons dans les inflorescences de pois fourragers, on a découvert au début de cette semaine les premiers individus du puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*) (photo: Agroscope). Il est donc fortement recommandé de contrôler les cultures de pois maraîchers.



Photo 11: Sur les concombres de serre, l'oïdium des cucurbitacées (*Erysiphe fuliginea*, *Sphaerotheca cichoracearum*) se manifeste principalement sur les feuilles âgées ou d'âge moyen (photo: Agroscope). Lors de vos rondes de surveillance, prêtez une attention particulière aux taches poudreuses blanches occasionnées par le champignon à la face supérieure des feuilles.



Photo 12: À la suite du brusque changement des conditions météorologiques, on a constaté sur les variétés sensibles des tomates sous tunnels un regain d'attaque de la cladosporiose (*Cladosporium fulvum*) (photo: Agroscope). Éclaircir le feuillage tout en modérant l'arrosage contribue à contrecarrer l'expansion de la maladie.



Photo 13: Atteinte mixte de maladie des taches annulaires et de taches d'origine bactérienne sur les feuilles âgées d'une laitue pommée (photo du 11 mai 2026 par Agroscope).

#### Apparition de la maladie des taches annulaires dans les cultures de salades de plein champ

Lors du contrôle au champ de lundi, on a observé sur la manchette de salades proches de la maturité de récolte des taches foliaires arrondies, ainsi que d'autres taches aux contours irréguliers. Les analyses de laboratoire ont révélé une atteinte mixte de maladie des taches annulaires à *Marssonina* (causée par *Microdochium panattonianum*, syn. *Marssonina panattoniana*) et de dégâts tissulaires d'étiologie bactérienne (vraisemblablement provoquées par *Pseudomonas* sp.).

Est autorisé pour lutter contre la maladie des taches annulaires causées par *Marssonina* sur salades pommées : difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 14: Charançon de la betterave, juste après sa capture sur une betterave, sous loupe binoculaire (photo du 11 mai 2026 par Agroscope).



Photo 15: Premiers symptômes visibles de l'infestation : cratères verruqueux, brunis par oxydation, provoqués par le charançon de la betterave sur des pétioles de betteraves à salade (photo: Agroscope).



Photo 16: Forte colonie de pucerons verts du pêcher à la face inférieure d'une feuille âgée de poivron (photo: Agroscope).

### Le charançon de la betterave colonise les cultures de betteraves à salade et de bettes sur le Plateau

Lors du contrôle de lundi dans la région de Baden (AG), nous avons découvert les premiers adultes du charançon de la betterave (*Lixus juncii*) dans les cultures. Lorsque le temps est frais et humide, ces coléoptères peu mobiles se nourrissent dans le cœur des plantes de betteraves à salade et de bettes presque à maturité de récolte. Jusqu'ici, on n'a encore observé aucune piqûre de ponte dans les côtes et les nervures, mais la phase reproductive devrait être atteinte ces tout prochains jours. Dès maintenant, il est donc fortement recommandé de surveiller régulièrement la présence d'adultes et de marques de piqûres de ponte dans les zones infestées par ce ravageur.

Lors des contrôles, soyez bien attentifs: les adultes sont en effet très réactifs et se laissent tomber au sol dès qu'ils sont effrayés ou dérangés. La meilleure méthode consiste à glisser délicatement un baquet, une assiette ou un bol de teinte claire sous les plantes à observer.

Les cultures encore couvertes de voiles ou de filets anti-insectes intacts sont en principe protégées des attaques, à condition que cette couverture ne présente pas de lacunes dans sa jonction au sol. De plus, les jeunes cultures n'ayant pas encore atteint le stade de 6 feuilles sont d'ordinaire moins attrayantes pour le charançon de la betterave.

Veillez à maintenir des conditions optimales pour la croissance des cultures plus avancées. Lorsque la végétation est vigoureuse et la masse foliaire volumineuse, les larves demeurent plus longtemps dans le feuillage et atteignent plus tardivement les racines des betteraves à salade.

Si vous constatez une infestation du charançon de la betterave en cultures de bettes et de betteraves à salade en plein champ, on peut utiliser provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026, la substance spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis), avec un délai d'attente de 7 jours.

### Forte prolifération des populations de pucerons verts du pêcher dans les cultures de légumes fruits

Après le vol d'invasion du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) au cours de la dernière quinzaine, on a observé dans quelques situations une forte prolifération de ce ravageur, par exemple dans les cultures de poivrons. Marquez les foyers d'infestation, vérifiez l'activité des auxiliaires et commandez-en immédiatement si nécessaire.

Si vous constatez déjà la présence de fumagine ou des dégâts aux plantes, il est recommandé de procéder à un traitement des foyers d'infestation ou des zones de culture en voie d'infestation.

Contre les pucerons on peut user d'insecticides ménageant les auxiliaires dans les cultures sous abris d'aubergines, de concombres, de haricots, de poivrons, et de tomates, par exemple : le pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor)\*, avec un délai d'attente d'une semaine ; ou en cultures d'aubergines, de concombres, de poivrons et de tomates sous abris l'azadirachtine (divers produits, **BiO**) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'utilisation : 30.06.2027), avec un délai d'attente de 3 jours.

\* Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Ruth Falkenhahn, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Cécile Brabant, Stève Breitenmoser, Matthias Lutz & Torsten Schöneberg, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Orтели, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1-2, 4-5, 7, 9, 11-16: C. Sauer, Agroscope; photos 3, 8: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photo 6: J. Rüegg, Agroscope; photo 10: R. Total, Agroscope
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.